



# **REGLES DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2019**

---

**DESCENTE  
Senior, U23 ans et U18 ans**

---

# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>A. REGLES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE DESCENTE SENIOR ET U23.....</b> | <b>2</b>  |
| <b>1 PREAMBULE.....</b>   | <b>2</b>  |
| <b>2 MODALITES DE SELECTION.....</b>  | <b>3</b>  |
| 2.1 Compétition de sélection .....  | 3         |
| 2.2 Conditions de participation .....   | 3         |
| 2.3 Règlement des compétitions de sélection.....                              | 4         |
| 2.4 Liste de départ.....  | 4         |
| 2.5 Juges et officiels.....   | 4         |
| 2.6 Classements pour la sélection senior et U 23.....                         | 4         |
| 2.7 Départage .....   | 5         |
| <b>3 PROGRAMME D’ACTIONS .....</b>  | <b>6</b>  |
| 3.1 Programme d’actions Senior collectif Bovec .....                          | 6         |
| 3.2 Programme d’actions Senior collectif Seu d’Urgell .....                   | 6         |
| 3.3 Programme d’actions U23 .....   | 6         |
| 3.4 Programme complémentaire .....  | 6         |
| <b>4 PROPOSITION DE SELECTION .....</b>                                       | <b>7</b>  |
| 4.1 Préambule .....   | 7         |
| 4.2 Proposition de sélection pour l’équipe de France Senior.....              | 7         |
| 4.3 Proposition de sélection pour l’équipe de France U23 .....                | 8         |
| <b>5 DIVERS .....</b>   | <b>9</b>  |
| 5.1 Diffusion des règles de sélection .....                                   | 9         |
| 5.2 Diffusion des sélections .....  | 9         |
| 5.3 Compétitions « ICF Ranking » .....  | 9         |
| 5.4 Accès aux compétitions de sélection 2019.....                             | 9         |
| <b>B REGLES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE DESCENTE U18.....</b>            | <b>10</b> |
| <b>1 PREAMBULE.....</b>   | <b>10</b> |
| <b>2 MODALITES DE SELECTION.....</b>  | <b>10</b> |
| 2.1 Compétitions de sélection .....   | 10        |
| 2.2 Conditions de participation .....   | 10        |
| 2.3 Règlement.....  | 11        |
| 2.4 Classement .....  | 11        |
| 2.5 Départage .....   | 11        |
| <b>3 PROGRAMME D’ACTIONS .....</b>  | <b>11</b> |
| <b>4 PROPOSITION DE SELECTION .....</b>                                       | <b>12</b> |
| 4.1 Préambule .....   | 12        |
| 4.2 Proposition de sélection pour l’Equipe de France U18 .....                | 12        |

|          |  |           |
|----------|--|-----------|
| <b>5</b> | <b>DIVERS</b> .....  | <b>12</b> |
| 5.1      | Diffusion du mode de sélection .....   | 12        |
| 5.2      | Règles spécifiques concernant les sportifs souhaitant concourir dans plusieurs disciplines en 2019 | 12        |
| 5.3      | Diffusion des sélections .....   | 13        |

## A. Règles de sélection en Equipe de France descente senior et U23

### 1 PREAMBULE

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'équipe de France de Descente lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2019.

Deuxième au classement des nations en sprint et en classique à l'issue des championnats du Monde 2018, l'objectif de l'équipe de France est de maintenir cette place lors des championnats du Monde senior de sprint pour la saison 2019 et de poursuivre les progrès réalisés sur la distance classique.

La compétition internationale de référence sera le championnat du Monde de sprint qui aura lieu à Seu d'Urgell (Espagne) du 23 au 29 septembre 2019. La recherche des titres individuels et par équipe dans toutes les épreuves est la priorité de l'Equipe de France.

Le mode de sélection est un élément constitutif des collectifs de l'équipe de France, il contribue pleinement à sa réussite. Outre sa fonction de sélection, il participe à la préparation de l'équipe de France.

Les modalités de sélection retenues permettent de valoriser :

- la valeur individuelle des sportifs ou des bateaux pour le biplace
- la capacité à mobiliser ses ressources pour performer le jour J
- une navigation permettant d'être performant sur un bassin artificiel en sprint.
- une régularité dans les performances tout en privilégiant la gagne

## 2 MODALITES DE SELECTION

### 2.1 Compétition de sélection

Les compétitions de sélection Senior et U23 sprint et classique 2019, auront lieu :

- A Foix, du 20 au 22 avril 2019 pour les épreuves individuelles et d'équipage (C1D, C1H, K1D, K1H, C2H). Elles comprennent 3 courses (N°1, N°2, N°3) ; deux courses sprints (manche 1 et manche 2) et une course classique.
- A Seu d'Urgell, du 1 au 2 juin 2019 pour les épreuves individuelles et d'équipage (C1D, C1H, K1D, K1H, C2H). Elles comprennent 2 courses (manche1 et manche 2). **A noter que l'ensemble des embarcations pourront courir la manche 2 même en cas d'accès directe à la finale.**

Parcours prévisionnel Foix :

- Sprint : bassin d'eau vive de Foix (environ 1 minute),
- Classique (environ 15 minutes),

Parcours prévisionnel Seu d'Urgell :

- Bassin d'eau vive, bras extérieur.

Les dates et les programmes de ces courses peuvent être modifiés en fonction des conditions extérieures.

### 2.2 Conditions de participation

#### a) Conditions administratives

- Etre titulaire de la licence Canoë Plus 2019,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Pour Foix, s'inscrire au sélectif national sur le site de la FFCK conformément aux règles de la commission nationale Descente en respectant les délais imposés par l'organisateur.
- Pour Seu d'Urgell, s'inscrire sur le site de la FFCK avant le dimanche 5 mai 2019. Coût d'inscription sera fixé par l'organisateur

#### b) Conditions sportives pour Seu d'Urgell

- Les sportifs listés élite et senior, quelle que soit leur embarcation de mise en liste peuvent s'inscrire aux courses de sélections
- Puis seul(e)s les sportifs qui entrent dans les quotas d'accès suivant pourront s'inscrire et participer aux courses de sélection de Seu d'Urgell :

| K1H | K1D | C1H | C2H | C1D |
|-----|-----|-----|-----|-----|
| 15  | 12  | 12  | 8   | 8   |

- Ces quotas seront arrêtés à partir du classement national au jeudi 25 avril 2019, à l'issue du sélectif national sprint et classique de Foix. Les sportifs listés Elite et senior sont comptabilisés dans ce classement.
- Le manager descente peut inscrire des bateaux supplémentaires à la compétition de sélection 2019 après analyse du classement national et plus particulièrement des résultats sur les sélectifs nationaux.

### **2.3 Règlement des compétitions de sélection**

Pour les courses de sélection à Foix, le règlement de la Fédération Française sera appliqué.

Pour les courses de sélection à Seu d'Urgell, le règlement de la Fédération Internationale de Canoë sera appliqué.

### **2.4 Liste de départ**

#### **a) Pour les courses à Foix**

La liste de départ se fera en fonction du classement numérique Descente comme l'impose le règlement de la commission nationale.

#### **b) Pour les courses à Seu d'Urgell**

La liste de départ s'effectuera en fonction du classement ICF pour l'ensemble des bateaux (Français et étrangers) et en fonction du classement national après les courses de Foix pour les autres.

### **2.5 Juges et officiels**

#### **a) Organisateur technique**

Pour Foix : Pierre Roos

Pour Seu d'Urgell : Francesc Ganyet Solé

#### **b) Juge arbitre**

Pour Foix : Boris Meissner

Pour Seu d'Urgell : Mathias Gerad

#### **c) Jury**

Pour Foix : Le jury sera composé du vice-président chargé du haut niveau pour la descente (ou de son représentant) du président de la commission nationale descente (ou de son représentant) et du directeur technique national (ou de son représentant).

Pour Seu d'Urgell : à déterminer

### **2.6 Classements pour la sélection senior et U 23**

Le classement sera réalisé à partir des deux courses sprint N°1 et N°2 de Foix (manche 1 et 2) et des deux courses sprint N° 3 et N°4 de Seu d'Urgell (manche 1 et 2).

Pour chaque course, les compétiteurs marquent des points selon la répartition suivante :

| Classement course Foix | Points attribués | Classement course Seu | Points attribués |
|------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| 1 <sup>er</sup>        | 2                | 1 <sup>er</sup>       | 0                |
| 2 <sup>ème</sup>       | 3                | 2 <sup>ème</sup>      | 2                |
| 3 <sup>ème</sup>       | 4                | 3 <sup>ème</sup>      | 3                |
| 4 <sup>ème</sup>       | 5                | 4 <sup>ème</sup>      | 4                |
| ...                    | ...              | ...                   | ...              |
| 10 <sup>ème</sup>      | 11               | 10 <sup>ème</sup>     | 10               |

Pour les courses de Seu d'Urgell, seuls les bateaux Français seront pris en compte pour établir le classement.

A l'issue des courses, le classement général est effectué avec les trois meilleurs résultats de points attribués.

Un bateau qui ne prend pas le départ (DNS) sort automatiquement du classement de la course.

Un bateau qui prend le départ mais ne termine pas (DNF), ou disqualifié de la manche (DSQ) marque les points du dernier de l'épreuve plus un, quel que soit le nombre de bateaux arrivés.

## 2.7 Départage

En cas d'égalité au classement par points, le meilleur classement de la course n°3 sera pris en compte pour départager les embarcations. Si l'égalité persiste, le classement de la course N°4 départagera, et enfin en cas d'égalité persistante c'est le classement de la course sprint N°2 qui départagera.

### 3 PROGRAMME D' ACTIONS

La direction sportive a fait le choix de financer intégralement les compétitions de référence championnat du monde et d'Europe pour l'ensemble des collectifs. Pour les autres actions de l'Equipe de France, une participation financière de 20€ / jour/ personne sera demandée dans la limite de 150€ / personne pour une même action.

#### 3.1 Programme d'actions Senior collectif Bovec

- Championnat d'Europe, Bovec (SLO) du dimanche 12 mai au lundi 20 mai 2019,
- Coupe du Monde manche 1 (classique) et 2 (sprint) à Treignac (FRA) du mardi 4 juin 2019 au lundi 10 juin 2019,

#### 3.2 Programme d'actions Senior collectif Seu d'Urgell

- Préparation au Championnat du Monde n°1 sur la Durance du jeudi 4 juillet au mardi 9 juillet 2019,
- Préparation au Championnat du Monde n°2, Seu d'Urgell et Foix du lundi 29 juillet au vendredi 2 août 2019,
- Préparation au Championnat du Monde n°3, Seu d'Urgell du lundi 2 septembre au vendredi 6 septembre 2019,
- Championnat du Monde Sprint, Seu d'Urgell du samedi 21 septembre au Lundi 30 septembre 2019.

#### 3.3 Programme d'actions U23

Les sportifs U23 sont nés entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1996 et le 31 Décembre 2000.

- Coupe du Monde manche 1, 2 et 3 classique et sprint et Mass start ( en cours de validation) à Treignac du mardi 4 juin au lundi 10 juin 2019,
- Championnat du Monde U 23 Classique et Sprint, Banja Luka (BOS) du dimanche 21 juillet au lundi 29 juillet 2019.

#### 3.4 Programme complémentaire

Dans le cas où des manches de Coupes du Monde se rajouteraient en cours d'année dans le calendrier international, les sportifs sélectionnés dans les différents collectifs seraient prioritaires pour y participer.

## 4 PROPOSITION DE SELECTION

### 4.1 Préambule

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent mode de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France.

Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

Conformément à la convention 2019 « Sportif de haut niveau », à partir de la sélection, chaque sportif sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2019 et des courses qui lui seront proposées jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un bateau rencontre des difficultés pour honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, raisons professionnelles, santé, de comportement ou de double sélection en Equipe de France), il devra faire une demande écrite au Directeur Technique National pour obtenir une autorisation d'absence. Un bateau en remplacement pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

Pour toutes les échéances internationales, si les courses par équipe sont réalisées avant les épreuves individuelles, les équipes seront constituées à partir du classement de sélection 2019.

### 4.2 Proposition de sélection pour l'équipe de France Senior

#### a) Epreuves sprint du championnat du Monde 2019

(i) Epreuve kayak homme, kayak dame, canoë monoplace homme, canoë monoplace dame, canoë biplace homme :

- Le premier Français -au classement général sprint
- Le deuxième Français -au classement général sprint
- Le troisième -Français -au classement général sprint

(ii) Epreuve canoë biplace dame :

- De 0 à 2 premiers -bateaux seront formés avec les féminines sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplace.

#### b) Epreuves sprint et classique du championnat d'Europe 2019

(i) Epreuve kayak homme, kayak dame, canoë monoplace homme, canoë monoplace dame, canoë biplace homme :

- Le vainqueur manche 1 -sprint Foix,
- le vainqueur manche 2 -sprint Foix,
- le vainqueur de la course classique à Foix.

(ii) Epreuve canoë biplace dame :

- De 0 à 2 premiers -bateaux seront formés avec les féminines sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplace.

**c) Proposition de sélection pour la Coupe du Monde Manche 1 et 2 à Treignac (FRA) avec prise en charge Equipe de France.**

(i) Epreuve kayak homme, kayak dame, canoë monoplace homme, canoë monoplace dame, canoë biplace homme :

- Le premier Français -de la course sprint manche 1 à Seu d'Urgell
- Le premier Français -de la course sprint manche 2 à Seu d'Urgell
- Le vainqueur de la course classique à Foix

**4.3 Proposition de sélection pour l'équipe de France U23**

**a) Sélection pour le championnat du monde de Banja Luka (BOS)**

(i) Epreuves kayak homme, kayak dame, et canoë monoplace homme, canoë monoplace dame :

- Le premier bateau U23 sur les résultats de la course classique de Foix
- De 0 à 2 premiers bateaux du classement général des sélections sprint 2019 peuvent être proposé(e)s à la sélection.

(ii) Epreuve canoë biplace homme:

- Le premier bateau U23 sur les résultats de la course classique de Foix
- Le premier- bateau U23 au classement général des courses de sélections sprint

(iii) Epreuve canoë biplace dame :

- De 0 à 2 bateaux premiers -seront formés avec les féminines sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplace.

**b) Proposition de sélection pour la Coupe du Monde Manche 1 et 2 à Treignac(FRA)**

Sans prise en charge financière ni organisationnelle de la fédération et en fonction des quotas restés disponible

(i) Epreuves kayak homme, kayak dame, et canoë monoplace homme, canoë monoplace dame et canoë biplace homme :

- Le premier Français -U23 -du classement général sprint
- De 1 à 2 premiers- bateaux U23 -de la course classique à Foix

(ii) Epreuve canoë biplace dame :

Sans prise en charge financière et organisationnelle de la fédération

- De 0 à 2 premiers- bateaux seront formés avec les féminines U23 sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplace.
- De 0 à 2 bateaux seront sélectionnés en s'appuyant sur l'analyse des résultats des courses de Foix.

## 5 DIVERS

### 5.1 Diffusion des règles de sélection

Le présent mode de sélection sera consultable et téléchargeable sur le site internet FFCK.

### 5.2 Diffusion des sélections

- *La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés pour le championnat d'Europe de Bovec- aura lieu le jeudi 25 avril 2019*
- *La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés pour le championnat du monde de Seu d'Urgell, la coupe du monde de Treignac et les championnats d'Europe U23 aura lieu le lundi 3 juin -2019*

### 5.3 Compétitions « ICF Ranking »

Les inscriptions aux compétitions « ICF Ranking » sont réalisées par le manager descente Pierre-Michel Crochet (pmcrochet@ffck.org). Toute demande d'inscription devra être faite deux mois avant la compétition.

Les sportifs sélectionnés pour un programme d'actions des collectifs Equipe de France (senior, U 23 ans, U 18 ans) seront inscrits prioritairement sur les compétitions ICF Ranking de la saison.

### 5.4 Accès aux compétitions de sélection 2019

L'accès aux sélections pour la saison 2019 pourra- tenir compte des résultats -descente 2018 et 2019.

## B Règles de sélection en Equipe de France descente U18

### 1 PREAMBULE

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'équipe de France de Descente lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale Junior 20198.

La compétition de référence internationale sera le championnat du monde Classique et Sprint qui aura lieu à Banja Luka (BOS) du 22 au 28 juillet 2019.

L'objectif de l'Equipe de France U18 est d'atteindre les finales dans toutes les épreuves et d'obtenir des médailles pour les plus experts.

Les modalités de sélection retenues permettent de valoriser :

- la capacité à mobiliser ses ressources pour performer le jour J
- une régularité dans les performances tout en privilégiant la Gagne
- une navigation permettant d'être performant sur un parcours naturel.

### 2 MODALITES DE SELECTION

#### 2.1 Compétitions de sélection

Les compétitions de sélection sont prévues du 8 au 10 juin 2019 sur le sélectif national classique de Treignac (Vézère) et du 08 au 14 juillet 2019 sur le championnat de France de Sprint sur l'Ubaye.

- Course N°1 : classique Vézère
- Course N°2 : classique individuelle Ubaye
- Course N°3 : manche 1 sprint Ubaye
- Course N°4 : finale sprint Ubaye

La date, le programme, et le parcours de ces courses peuvent être modifiés en fonction des conditions extérieures.

#### 2.2 Conditions de participation

##### a) Conditions administratives

- Etre né entre le 01/01/2001 et le 31/12/2004,
- Etre titulaire de la licence Canoë Plus 2019,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Etre inscrit et avoir réglé le montant de l'inscription.

##### b) Conditions sportives

Tous les sportifs répondants aux critères de participation définis dans le règlement sportif FFCK descente en vigueur et ses annexes 2019.

Pour les sportifs nés en 2003 et 2004, l'inscription au titre des séllections U18 nécessite de faire une demande par mail au manager descente ([pmcrochet@ffck.org](mailto:pmcrochet@ffck.org)).

Pour la course de Treignac la demande doit être réalisée le 24 mai 2019 au plus tard.

Pour les courses de l'Ubaye la demande doit être réalisée le 28 juin 2019 au plus tard.

### 2.3 Règlement

La compétition se déroule suivant le règlement sportif FFCK descente en vigueur et ses annexes.

### 2.4 Classement

Pour être classé, les sportifs doivent participer à au moins 3 courses

| Classement de la course | Points attribués |
|-------------------------|------------------|
| 1 <sup>er</sup>         | 0                |
| 2 <sup>e</sup>          | 3                |
| 3 <sup>e</sup>          | 4                |
| 4 <sup>e</sup>          | 5                |
| ...                     | ...              |
| 10 <sup>e</sup>         | 11               |

A l'issue des courses le classement est effectué sur les trois meilleurs résultats.

Un bateau qui ne prend pas le départ (DNS) sort automatiquement du classement de la course.

-Un bateau qui prend le départ mais ne termine pas (DNF), ou est disqualifié de la manche (DSQ), marque les points du dernier de l'épreuve plus un, quel que soit le nombre de bateaux arrivés.

### 2.5 Départage

En cas d'ex-æquo au classement par points, le meilleur classement sera pris en compte, si l'égalité persiste ce sera le résultat de la course classique N°1 qui départagera.

## 3 PROGRAMME D' ACTIONS

Le championnat du monde- classique et sprint qui aura lieu à Banja Luka (BOS) du 22 au 28 juillet 2019.

## 4 PROPOSITION DE SÉLECTION

### 4.1 Préambule

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent mode de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France.

Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

Conformément à la convention 2019 « Sportif de haut niveau », à partir de la sélection, chaque sportif sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2019 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un bateau ne pourra pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, raisons professionnelles, santé, de comportement ou de double sélection en Équipe de France), un bateau en remplacement pourra être sélectionné pour le programme, sur décision du Directeur Technique National et ou du manager descente.

### 4.2 Proposition de sélection pour l'Équipe de France U18

#### a) *Epreuves kayak homme et dame, et canoë monoplace homme et dame*

- De 0 à 3 premiers bateaux du classement de sélection 2019 U18 peuvent être proposés à la sélection.

#### b) *Epreuves canoë biplace homme*

- De 0 à 2 premiers bateaux du classement de sélection U18 2019 peuvent être proposés à la sélection après analyse des résultats.

#### c) *Epreuves canoë biplace dame*

- De 0 à 2 premiers bateaux seront formés avec les féminines sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplace.

## 5 DIVERS

### 5.1 Diffusion du mode de sélection

Le présent mode de sélection sera diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

### 5.2 Règles spécifiques concernant les sportifs souhaitant concourir dans plusieurs disciplines en 2019

En cas de sélections dans plusieurs disciplines, les sportifs peuvent courir dans chacune d'elles si les programmes sont compatibles. Dans le cas contraire, l'accord des managers des disciplines concernées sera nécessaire.

### 5.3 Diffusion des sélections

La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés sera effectuée le mercredi 17 juillet 2019 sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.